

Procès-Verbal de la séance du conseil municipal du 23 avril 2024 à 20h00

Le conseil municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, en mairie, sous la présidence de Monsieur le Maire, Philippe MANZANO.

<u>Etaient présents</u>: Mrs MANZANO, BEUGUEHO, PIERRON, GREFF, BERTRAND, EVRARD Mmes CABIROL, REMY, FRITZINGER, THIRIAT,

<u>Absents ayant donné procuration</u>: PIERLOT procuration à BEUGUEHO, GIUDICI procuration à MANZANO, NISI procuration à CABIROL, REINSCH procuration à FRITZINGER, COLLIGNON procuration à BERTRAND

Désignation du secrétaire de séance

A l'unanimité, le conseil municipal désigne Madame Marie LE BIGOT secrétaire de séance.

Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du 26 mars 2024 est adopté à l'unanimité des voix.

28) Convention partenariat super sénior (rapportrice E.CABIROL)

Le conseil municipal prend connaissance du nouveau dispositif d'atelier numériques « super senior » saison 2 porté par PEDAGOME.

Le conseil municipal, après délibération,

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat super senior avec la société PEDAGOME
- Accepte de verser une participation de 50 € H.T par participant à la société PEDAGOME.

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

29) Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique (rapportrice E.CABIROL)

Mme CABIROL, adjointe au Maire en charge de la bibliothèque de Frontigny présente aux conseillers municipaux la nouvelle proposition de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Autorise monsieur le Maire à signer la convention de partenariat pour le développement de la lecture publique avec le Département de la Moselle.

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

30) Devis travaux éclairage de l'Eglise (rapporteur P. BEUGUEHO)

Cette délibération annule et remplace la délibération n° 93 du 15 novembre 2023

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société CLIMELEC 57 d'un montant de 12 909 € H.T concernant la création d'un éclairage de l'Eglise.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société CLIMELEC 57 d'un montant de 12 909 € H.T
- Donne tout pouvoir au Maire pour rédiger une convention de participation financière avec le Conseil de Fabrique de Mécleuves et signer les documents y afférents
- Autorise M. le Maire à déposer des demandes de subventions auprès des organismes publics et religieux.

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

31) Devis volets roulants logement Lanceumont (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société Menuiserie Alain BARTH d'un montant de 3 250 € H.T concernant la création et l'installation de volets roulant dans l'appartement communal au Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société Menuiserie Alain BARTH d'un montant de 3 250 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

32) Devis grilles extérieures (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société DEBRA d'un montant de 12 262.54 € H.T concernant l'entretien et l'application de peintures sur les grilles extérieures de sécurisation au Lanceumont et à l'Eglise.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société DEBRA d'un montant de 12 262.54 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

33) Devis électroménager cuisine école maternelle (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société BOULANGER d'un montant de 348.99 € TTC concernant l'achat d'électroménagers pour la cuisine de l'école maternelle du Lanceumont.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société BOULANGER d'un montant de 348.99 € TTC.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

34) Devis vitrine d'affichage Eglise (rapporteur P. BEUGUEHO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société 64 2M France d'un montant de 843.90 € H.T concernant l'achat d'une vitrine d'affichage extérieure devant l'Eglise.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société 64 2M France d'un montant de 843.90 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

35) Devis géomètre pour le bornage de terrains communaux (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal prend connaissance du devis de la société MELEY-STROZYNA d'un montant de 1 843.82 € H.T concernant le coût des travaux de géomètre nécessaires à la création d'un terrain à bâtir rue des Grandes Tournailles et d'un délaissé à rétrocéder au riverain mitoyen du clos du Lavoir.

Le conseil municipal, après délibération :

- Accepte le devis de la société MELEY-STROZYNA d'un montant de 1 843.82 € H.T.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents y afférents

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

36) Vente d'un délaissé de voirie lotissement Clos du lavoir (rapporteur P. MANZANO)

Cette délibération complète la délibération n° 92 du 15 novembre 2023.

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Le conseil municipal, après délibération :

- Autorise monsieur le Maire à vendre un délaissé de voirie section 39 parcelle 137, surface approximative de 115 m² au prix de 2 300 € au riverain mitoyen n° 21 Clos du Lavoir.
- Donne tout pouvoir au Maire pour signer les documents de vente y afférents

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

37) Terrain communal au Lanceumont (rapporteur P. MANZANO)

Vu l'article L 2241-1 du code général des collectivités territoriales relatif à la gestion des biens et des opérations immobilières ;

Vu l'article L 3211-14 du code général des propriétés des personnes publiques relatif aux modes de cession d'immeubles appartenant aux collectivités territoriales et autres ;

Le conseil municipal, après délibération :

Autorise monsieur le Maire à engager la procédure de vente d'une partie du terrain communal situé au Lanceumont section 37 parcelle 252 en cours de bornage.

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

38) Longueur de la voirie communale (rapporteur P. MANZANO)

Le conseil municipal, après délibération :

- Prend acte de l'augmentation du linéaire de voirie de 9 085 à 9 778 m.

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

39) <u>Metz Métropole : rapports annuels sur les prix et qualité de service déchets et assainissement (rapporteur P. BEUGUEHO)</u>

Le conseil municipal, après délibération et à l'unanimité des voix :

- Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et qualité du service public de prévention et de gestion des déchets ménagers et assimilés ;
- Prend acte du rapport annuel 2022 sur le prix et qualité du service public de l'assainissement.

Délibération : adoptée Votes Pour : 15 Votes Contre : 0 Abstention : 0

Rappel des délibérations

N° délibération	Vote	Objet
28	Adoptée	Convention partenariat super sénior
29	Adoptée	Convention de partenariat pour le développement de la lecture publique
30	Adoptée	Devis travaux éclairage de l'Eglise
31	Adoptée	Devis volets roulants logement Lanceumont
32	Adoptée	Devis grilles extérieures
33	Adoptée	Devis électroménager cuisine école maternelle
34	Adoptée	Devis vitrine d'affichage Eglise
35	Adoptée	Devis géomètre pour le bornage de terrains communaux
36	Adoptée	Vente d'un délaissé de voirie lotissement Clos du lavoir
37	Adoptée	Terrain communal au Lanceumont
38	Adoptée	Longueur de la voirie communale
39	Adoptée	Metz Métropole : rapports annuels sur les prix et qualité de service déchets et assainissement

Le Maire, Philippe MANZANO

La secrétaire de séance Marie LE BIGOT